

NOTICE DESCRIPTIVE PERMIS D'AMÉNAGER

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE

Avenue du général de Gaulle

Commune de Piriac sur Mer

CAP ATLANTIQUE la Baule-Guérande Agglo

Direction juridique - Cap Atlantique
3 Avenue des Noëllles - BP 64

44503 LA BAULE cedex

Tél : 02 51 75 06 80

Table des matières

1. Contexte.....	3
2. Description du projet.....	3
3. Justification du projet.....	3
4. Le projet dans son environnement.....	6
5. Mesures appréhendées pour assurer la protection environnementale du chantier.....	6

1. Contexte

Le secteur de Piriac sur Mer et de Mesquer/Quimiac est actuellement alimenté en eau potable par un réseau maillé de distribution. Le réseau concerné par le projet est une canalisation structurante de ce maillage dont les caractéristiques sont les suivants :

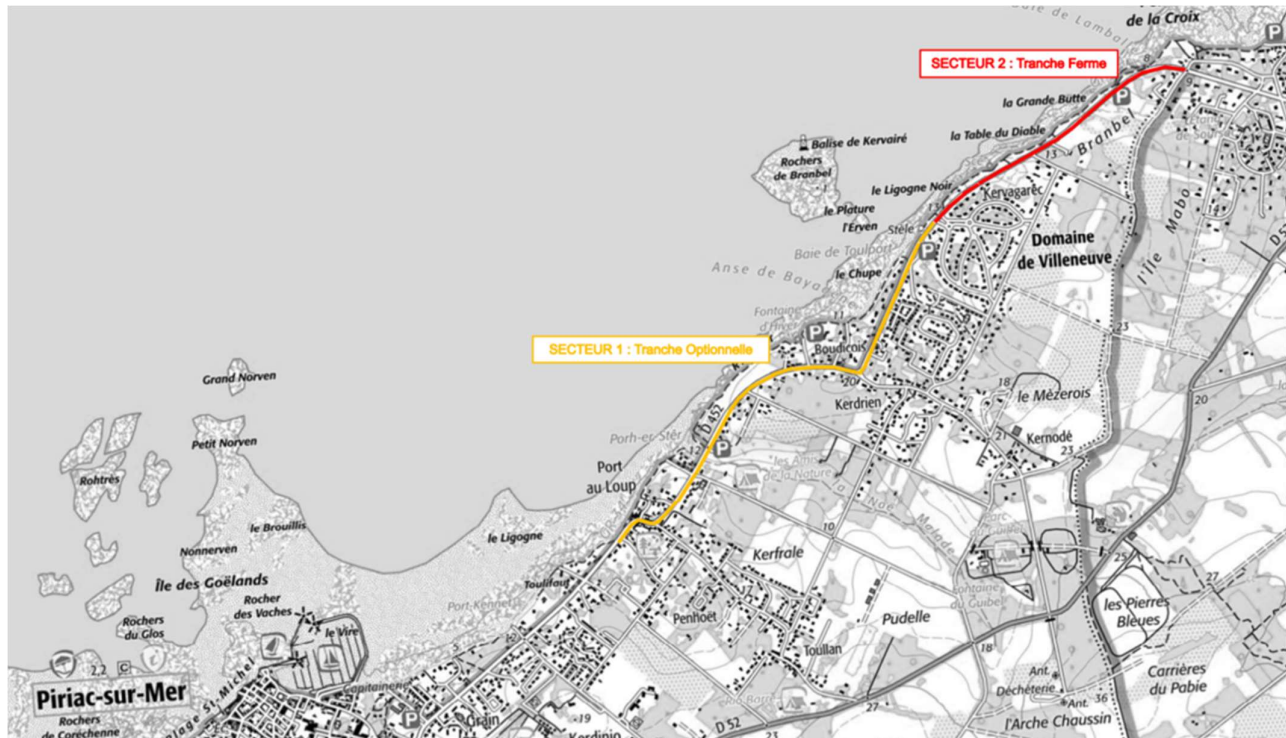
- o Nature : fonte grise
- o Diamètre : 250 mm

2. Description du projet

La canalisation est alimentée par le château d'eau de la Turballe. Elle est en fonte revêtue de diamètre 250 mm et a été mise en place en 1962. Celle-ci est positionnée sous l'accotement côté « terre » le long de la RD452.

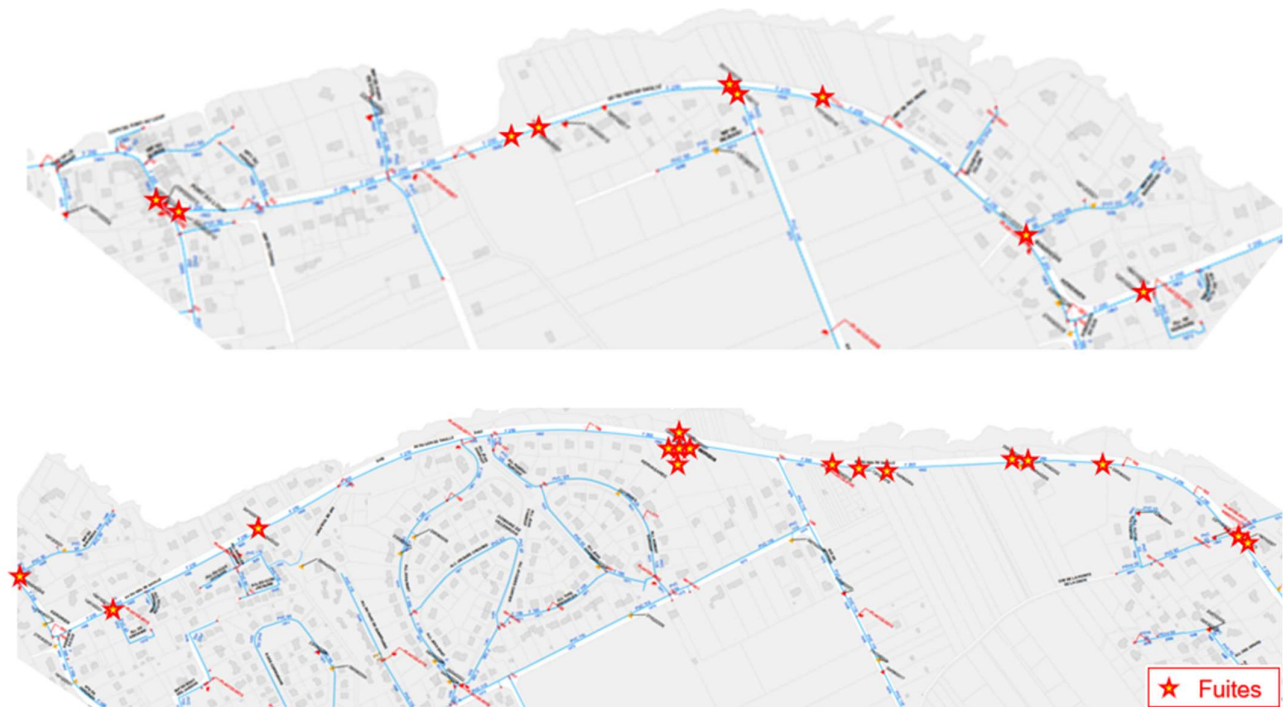
Ce projet consiste au renouvellement de cet ouvrage sur 3 135 ml et des 100 branchements alimentant les diverses habitations.

La future conduite sera du même diamètre (Ø250mm) mais protégée extérieurement par une couche de type polyuréthane, polyéthylène ou mortier.



3. Justification du projet

Ce renouvellement est indispensable au bon fonctionnement du réseau d'eau potable à savoir l'alimentation des abonnés. D'autre part, ces travaux permettront de préserver la ressource en eau. De nombreuses fuites récurrentes provoquent la perte de volumes d'eau importants. Ci-dessous la localisation des fuites sur l'ouvrage :



Ci-dessous des photos illustrant certaines fuites et différentes interventions :





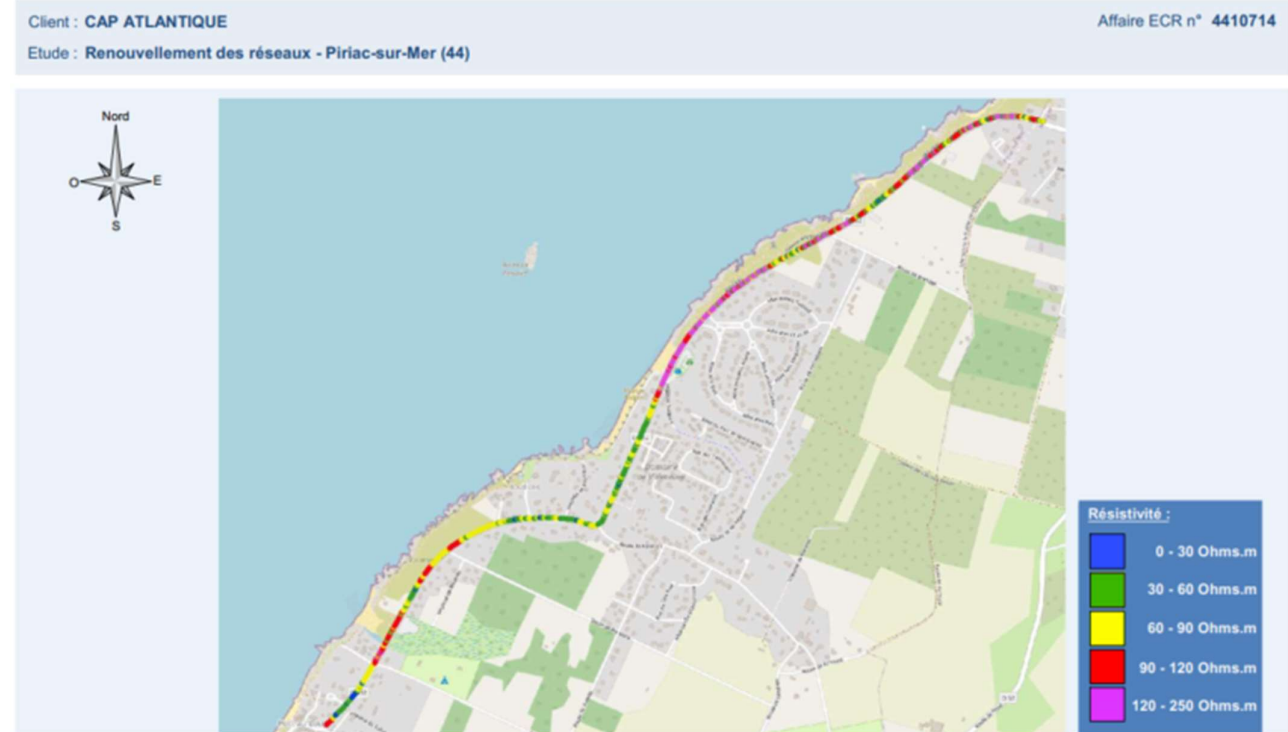
Les échantillons prélevés pour diagnostiquer l'origine des fuites ont permis de constater des niveaux élevés de corrosion externe, ainsi qu'un niveau important de graphitisation de la matière.

La canalisation existante est fragilisée de la part la nature agressive du sous-sol mais aussi dû aux courants vagabonds des câbles BT et HTA enterrés à proximité.

Il est prévu sur le nouvel ouvrage un revêtement extérieur protégeant la conduite de ces types d'agressions.



Une étude géotechnique comprenant des mesures de résistivité ont permis de caractériser la nature du sous-sol.
Cette étude a été réalisée en juin 2021.



4. Le projet dans son environnement

Le projet traverse et borde des zones de protections environnementales fortes définies dans le récépissé de l'examen « Cas par cas » retourné par la DREAL en date du 06/08/2021, à savoir :

- ZNIEFF de type 1 : vallon de Port-er-Ster sur une distance de 100ml,
- ZNIEFF de type 2 : zones résiduelles de Mesquer à la Turballe,
- PLU : espaces identifiés remarquables de la loi littorale,
- Zone NATURA 2000 : « Mor Braz ».

Au regard de ces zones naturelles fragiles, il est demandé de respecter :

- La période d'intervention en automne et en hiver pour respecter la période de nidification,
- Le stockage des matériaux sur des sites prévus à cet effet (voirie, parkings),
- De limiter l'empoussièremement lors des sciages de voirie,
- De positionner l'ouvrage en lieu et place ou sous la voirie départementale.


















5. Mesures appréhendées pour assurer la protection environnementale du chantier

a. Moyens d'intervention d'urgence en cas de pollution accidentelle

Les éventuels déchets dangereux, qui peuvent être stockés dans l'enceinte du chantier avant évacuation, sont protégés des eaux de pluie et de ruissellement dans des contenants étanches.

Pour le cas particulier des carburants, les contenants sont dotés de doubles enveloppes (citernes) et limités en volume et de caractéristiques adaptées (jerricans de sécurité).

Dans le cas d'un éventuel déversement accidentel, l'ensemble des ouvriers sont formés et doivent appliquer les règles définies, en utilisant les moyens mis à leur disposition (kit d'intervention d'urgence : absorbants en granulés ou tapis ou boudins).

FUITE DE GAZ		DEVERSEMENT DE PRODUITS CHIMIQUES		INCENDIE	
Origines et Accidents Potentiels	RISQUES HUMAINS	Origines et Accidents Potentiels	RISQUES HUMAINS	Origines et Accidents Potentiels	RISQUES HUMAINS
Fuite de gaz Incendie Explosions	- Inhalation des vapeurs - Irritation des voies respiratoires - Asphyxie RISQUES ENVIRONNEMENTAUX - Pollution des sols (eau incendie) et de l'air - Pollution de l'eau, nappe phréatique	Fuite hydraulique Fuite d'hydrocarbure Fuite lors du dépotage Rupture flexible Déversement accidentel de fûts Accident d'un engin	- Allergie - Irritation - Inhalation des vapeurs RISQUES ENVIRONNEMENTAUX - Pollution des sols - Pollution de l'eau, nappe phréatique	Rupture d'une canalisation de gaz Manque de vigilance Propagation du feu Explosions Incendie de véhicules / engins	- Brûlure - Irritation - Inhalation des fumées - Accident Mortel RISQUES ENVIRONNEMENTAUX - Pollution des sols (eau incendie) et de l'air - Pollution de l'eau, nappe phréatique
PREVENTION		PREVENTION		PREVENTION	
   <p>Ne jamais intervenir : Ne pas tenter de stopper la fuite Ne pas tenter d'éteindre le feu</p> <p>Aucune source de chaleur à proximité</p> <p>Ne pas fumer</p>		<p>Avant intervention s'équiper des EPI</p>     <p>Gants synthétiques Lunettes Chaussures de sécurité Casque</p>		<p>Avant intervention s'équiper des EPI</p>      <p>Gants synthétiques Gants en cuir Lunettes Chaussures de sécurité Casque</p>	
ACTIONS A MENER		ACTIONS A MENER		ACTIONS A MENER	
QUI ?	Consignes à suivre	QUI ?	Consignes à suivre	QUI ?	Consignes à suivre
Responsable de Chantier Ouvriers	<ol style="list-style-type: none"> STOPPER immédiatement le chantier (arrêt des engins) ELONGER toutes les personnes à proximité ALERTER immédiatement et systématiquement les services d'urgence Ne jamais raccrocher avant d'y avoir été invité  <p>LE 18 LE 112 (mobile)</p> <ol style="list-style-type: none"> ARRETER le trafic routier ou le détourner si la fuite est à proximité d'une voie de circulation ATTENDRE la venue des secours <p> Remonter l'incident auprès conducteur de travaux par le biais d'une fiche non-conformité/sinistre</p>	<ol style="list-style-type: none"> ARRETER la fuite à la source. LIMITER toute source d'inflammation. Se poser la question : Le déversement est-il maîtrisable avec les moyens à disposition ? <p>Responsable de Chantier</p> <p>NON ALERTER : Appeler les pompiers Ne jamais raccrocher avant d'y avoir été invité</p> <p>Chauffeur extérieur</p> <p>OUI Utiliser les moyens d'absorption : kit d'intervention (kit antipollution)</p> <p>Ouvriers</p> <ol style="list-style-type: none"> Après manipulation des produits, veiller à une hygiène parfaite (lavez-vous les mains) <p> Remonter l'incident auprès conducteur de travaux par le biais d'une fiche non-conformité / communication</p>	<ol style="list-style-type: none"> ELONGER l'ensemble du personnel du lieu de l'incendie LIMITER toute source d'inflammation. Mettre en place un périmètre de sécurité (au minimum 30m autour du sinistre) Se poser la question : L'incendie est-il maîtrisable avec les moyens à disposition ? <p>Responsable de Chantier</p> <p>NON ALERTER : Appeler les pompiers Ne jamais raccrocher avant d'y avoir été invité</p> <p>Ouvriers</p> <p>OUI Combattre si possible le sinistre avec les moyens d'extinction à votre disposition : Extincteur</p>  <p> Remonter l'incident auprès conducteur de travaux par le biais d'une fiche non-conformité/communication.</p>		

b. Réduction des nuisances

o Réduction du bruit :

Les mesures suivantes seront mises en application afin de limiter l'impact sonore du chantier :

- Les engins sont conformes aux règlements en vigueur sur le bruit et contrôlés régulièrement,
- Les plages horaires de travail pourront être adaptées et définies lors de la préparation en accord avec le Maître d'œuvre,
- Circulation des camions à vitesse réduite aux abords des habitations,
- Le matériel, les engins et véhicules utilisés répondent aux normes actuelles en termes d'émission de bruit,
- Les enrobés seront découpés à la scie de sol avec disques diamant avec niveau de bruit réduit pour éviter des coupes avec des outils à percussion très bruyants type marteau piqueur,
- L'utilisation du BRH avec amortisseur de bruit sera réduite au minimum, au profit d'une fraise hydraulique,
- La démolition des chaussées existantes sera au maximum effectué par des raboteuses spécialisées,
- Pour les engins de compactage les plaques moins bruyantes que les pillonneuses seront privilégiés.

o Réduction des émissions de poussières :

- Poussières d'échappement du matériel : Le matériel, les engins et véhicules utilisés sont entretenus, contrôlés et vérifiés régulièrement et répondent ainsi aux normes actuelles en termes de pollution.

- Poussières dues à l'ouverture de la tranchée : Un arrosage du sol pourra être réalisé en cas de poussière importante. Les horaires sont aménagés le vendredi en fin de semaine pour permettre le nettoyage du chantier pour le weekend. Si cela s'avère nécessaire, un balayage des voies peut être organisé.
- o Entretien des véhicules travaillant sur le chantier
 - Les véhicules et matériels seront rangés au niveau de la base vie ou laissés et balisés pour garantir la sécurité du chantier. Tout entretien en cours de chantier sera réalisé sur la base vie et comprendra la mise en place de bacs de rétention destinés à prévenir l'évacuation dans le milieu de fluides polluants (huiles, essence, ...).

c. Tri des déchets

Le tri des déchets sur le chantier s'organise suivant leur provenance. La distinction entre les déchets courants de chantier (Ferraille, bois, plastique, ordures ménagères, cartons...) et les déchets routiers et de terrassement (enrobé, béton de chaussée, déblais, terre végétale...) permet de destiner les déchets vers les filières adaptées.